

Commune de
ST-LEGER-LES-MELEZES
(Hautes-Alpes)

REUNION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 1^{er} juillet 2024

à

20 heures

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES COMPTE RENDU DES DERNIERS CONSEIL MUNICPAUX

BUDGETS

- Décisions modificatives

ASSOCIATIONS

- Subventions 2024

PERSONNEL

- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise
- Renouvellement de l'adhésion au service de santé au travail du CDG 05
- Renouvellement de l'adhésion au service prévention des risques professionnels du CDG 05

EGLISE

- Validation de l'architecte agréé du Patrimoine pour maîtrise d'œuvre relative à la restauration de l'église

EAU ET ASSAINISSEMENT

- Soutien du Conseil municipal à la motion de l'AMR des HAUTES-ALPES « en faveur de l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de la compétence Eau et Assainissement
- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de renouvellement de la canalisation vétuste entre le Moulin du Serre et le réservoir des Naïs

VVF

- Avenants au marché de travaux pour la restructuration du bâtiment d'accueil

SIEPCV

- Convention d'études pour points lumineux de votre collectivité

SYNDICAT MIXTE

- Prise en compte du Déficit du SMC 2024 par les communes

QUESTIONS DIVERSES

A St-Léger-les-Mélèzes,

Le 18 juin 2024.

Le Maire,
Gérald MARTINEZ

